

Le texte suivant est tiré de *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée* (Paris, UNESCO : Bureau international d'éducation), vol. XXIII, n° 1-2, 1993, p. 37-50.

©UNESCO : Bureau international d'éducation, 2000

Ce document peut être reproduit librement, à condition d'en mentionner la source.

ARISTOTE

*Charles Hummel*¹

On connaît Aristote le chercheur, le fondateur de sciences, le logicien, le philosophe, « le maître de ceux qui savent ». Mais on connaît mal Aristote l'éducateur. Ce qu'il a dit sur l'éducation a peu intéressé les historiens. Le jugement de H.-I. Marrou, dans son *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, est significatif : « L'œuvre pédagogique d'Aristote ne me paraît pas présenter le même caractère d'originalité créatrice que celle de Platon ou d'Isocrate. »

Pourtant, Aristote s'est consacré autant à l'enseignement qu'à la recherche. Il est le prototype du *professor*. La partie de son œuvre qui nous est transmise à travers vingt-trois siècles est son œuvre enseignée, ce sont ses cours. Le souci pédagogique, la dimension éducative y sont partout présents. Un jour, il faudra analyser la démarche pédagogique d'Aristote telle que ses cours la révèlent. On relèvera sa manière caractéristique de poser des problèmes, de les discuter ensuite en les abordant sous des angles différents, en les auscultant. On y sent la pédagogie du dialogue de Socrate et de Platon. Malheureusement, les dialogues qu'Aristote a écrits pour vulgariser les fruits de ses recherches sont tous perdus. On relèvera également la façon dont il illustre ses cours avec des exemples, avec des citations et des références, avec des images. « Il est impossible de penser sans images », dit-il, à plusieurs reprises².

Aristote a fait une carrière purement académique. A dix-huit ans, il entra dans l'une des hautes écoles les plus réputées de son temps, l'Académie de Platon, et s'y fit remarquer par la passion avec laquelle il se livrait à ses études et particulièrement à la lecture, ce qui lui valut le sobriquet de « liseur ». Puis il constitua la première grande bibliothèque qui servit de modèle à celles d'Alexandrie et de Pergame³. Il y devint *privat-docent* de rhétorique, contestataire d'ailleurs, et critiquant ouvertement et avec passion les doctrines de son maître et prédécesseur Platon, qui aurait dit de lui : « Aristote m'a donné des coups de pied comme les poulains en donnant à leur mère⁴. » Après la mort de Platon, il quitta Athènes pour Assos, en Syrie, et trois ans plus tard il s'établit à Mytilène dans l'île de Lesbos. Il s'y livrait à des recherches multiples, surtout en biologie. On ne sait pas avec certitude s'il créa, à cette époque de sa vie déjà, des écoles ou des cercles d'études, mais cela est assez probable. En 343-342, à l'âge de quarante et un ans, Philippe de Macédoine l'appela à sa cour comme précepteur du jeune Alexandre.

Malheureusement, nous ne savons presque rien sur les rapports entre l'éducateur Aristote et son élève Alexandre. Et pourtant, quelle conjonction extraordinaire! Jacob Burckhardt estimait que c'est par l'éducation d'Alexandre qu'Aristote a eu la plus grande influence sur l'histoire⁵. Et un écrivain moderne caractérise cette rencontre : « Aristote, cet homme qui construisit avec ses pensées une demeure si vaste que la science occidentale pouvait y habiter pendant deux mille ans, contribua, par les idées qu'il a inculquées à Alexandre, à créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce même Occident. Sans Alexandre, nous connaîtrions à peine le nom d'Aristote. Sans Aristote, Alexandre ne serait jamais devenu l'Alexandre que nous admirons⁶. »

Encore une fois, nous ne savons pratiquement rien de précis sur l'éducation d'Alexandre par Aristote. Il paraît probable qu'Aristote ait préparé pour son élève une édition commentée de l'*Iliade* qui devait accompagner le conquérant jusqu'aux limites du monde connu. Vraisemblablement, Aristote a écrit pour Alexandre un livre sur la monarchie et un autre sur les colonies. Aucun de ces textes ne nous est parvenu, et, fait surprenant, dans aucun des textes conservés nous ne trouvons trace d'Alexandre, sauf, peut-être, quelques allusions très incertaines, là où Aristote parle du roi, qui est un homme parfait. Il est aisé de supposer qu'Aristote initia le jeune Alexandre aux sciences de la nature. Et on est tenté de penser que c'est Aristote qui inculqua à Alexandre cette curiosité, cette passion de la découverte et de l'expérience qui le conduisirent jusqu'en Inde et qui lui auraient très probablement fait découvrir l'Afrique s'il n'était mort prématurément. Est-ce grâce à l'éducation d'Aristote qu'Alexandre était autant explorateur que conquérant?

En 335-334, Aristote revint à Athènes. Il y fonda sa propre école, le Lycée⁶. C'était une sorte d'université : la recherche complétait l'enseignement supérieur. Le matin s'y tenaient des cours pour les étudiants inscrits. L'après-midi, elle était probablement ouverte à un public plus large et assumait donc les fonctions d'une université populaire. Il semble qu'Aristote confiait la direction du Lycée à tour de rôle à tous les membres du corps enseignant, chacun assumant pendant dix jours cette responsabilité⁸. Préfiguration d'une démocratisation de l'enseignement ?

La recherche scientifique, la réflexion philosophique et l'action éducative étaient intimement liées, autant dans la vie que dans l'œuvre d'Aristote. Il n'est donc pas surprenant qu'Aristote, ayant la passion de l'analyse méthodique de tout ce dont son esprit curieux s'occupait, ait analysé les problèmes que pose l'éducation. Dans pratiquement chacun de ses écrits, il y fait référence. Mais, malheureusement, les textes où il développe de manière systématique ses réflexions sur l'éducation ne nous sont parvenus qu'à l'état fragmentaire. De son livre *De l'éducation*, il ne nous reste qu'un fragment insignifiant. Le développement de son système éducatif, qui se trouve dans la *Politique*, s'arrête brusquement ; une bonne moitié doit être perdue.

Avec ces quelques pièces de mosaïque, nous allons tenter d'esquisser la *paideia* d'Aristote.

La finalité de l'éducation

Pour Aristote, la finalité de l'éducation est identique à la finalité de l'homme. Évidemment, toute éducation vise, explicitement ou implicitement, un idéal humain. Mais, pour Aristote, l'éducation est indispensable pour l'actualisation complète de l'homme. Le bien suprême auquel tout homme aspire, c'est le bonheur. Or, l'homme heureux d'Aristote n'est pas un sauvage heureux, ce n'est pas l'homme à l'état naturel, c'est l'homme éduqué. L'homme heureux, l'homme de bien, est un homme vertueux, mais la vertu s'acquiert précisément par l'éducation. L'éthique et l'éducation se confondent. Les livres qu'Aristote a écrits sur l'éthique sont des manuels pour enseigner l'art de vivre.

Dans le premier livre de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote se demande « si le bonheur est une chose qui peut s'apprendre, ou s'il s'acquiert par l'habitude ou quelque autre exercice, ou si enfin il nous échoit en partage par une certaine faveur divine ou même par le hasard⁹. » La réponse n'est pas moins claire : « La cause véritablement déterminante du bonheur réside dans l'activité conforme à la vertu¹⁰. » Il y a deux catégories de vertus : les vertus intellectuelles et les vertus morales¹¹ « La vertu intellectuelle dépend dans une large mesure de l'enseignement reçu, aussi bien pour sa production que pour son accroissement ; aussi a-t-elle besoin d'expérience et de temps. La vertu morale, au contraire, est le produit de l'habitude [...]. Aucune des vertus morales n'est engendrée en nous naturellement¹². » Nous aurons à

revenir sur la distinction faite ici entre l'« enseignement » et le « produit de l'habitude » lorsque nous parlerons de la pédagogie d'Aristote. Et Aristote conclut : « Ce n'est donc pas une œuvre négligeable de contracter dès la plus tendre enfance telle ou telle habitude, c'est au contraire d'une importance majeure, disons mieux, totale¹³. » On ne saurait être plus lapidaire.

Vers la fin de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote revient sur la question en des termes presque identiques : « L'homme appelé à être bon doit recevoir une éducation et des habitudes d'homme de bien¹⁴. »

Dans le livre VII de la *Politique*, où Aristote traite de l'État idéal, et particulièrement de l'éducation dans cet État idéal, il reprend la question : « Comment un homme devient-il vertueux¹⁵ ? » La réponse est analogue à celle donnée dans l'*Éthique à Nicomaque* : « Il existe trois facteurs qui font devenir les hommes bons et pleinement vertueux et ces trois facteurs sont nature, habitude et raison. Tout d'abord, il faut, de naissance, avoir la nature d'un être humain, et non de quelque autre animal ; ensuite, on doit avoir certaines dispositions de corps et d'âme. Mais il y a plusieurs qualités qu'il n'est nullement utile d'apporter en naissant, car les habitudes acquises les modifient, et il y a en fait certaines qualités qui, par nature, sont susceptibles de se tourner indifféremment, sous l'influence des habitudes contractées, vers le meilleur ou vers le pire. Or les animaux autres que les hommes sont, dans leur vie, guidés surtout par la nature, bien que quelques-uns, à un faible degré, soient aussi guidés par leurs habitudes. L'homme, au contraire, vit aussi par raison, car seul, de tous les animaux, il possède la raison ; par conséquent, en lui doivent s'harmoniser l'un avec l'autre les trois facteurs dont nous parlons, car, en fait, les hommes, pour suivre leur raison, agissent en bien des cas contrairement à leurs habitudes et à leur nature, s'ils sont persuadés qu'il est meilleur de se comporter autrement. »

« Nous avons déterminé quels caractères naturels doivent posséder ceux qui sont appelés à s'en remettre docilement aux mains du législateur (c'est-à-dire l'intelligence et la résolution). Tout le reste est dès lors affaire d'éducation, car on apprend certaines choses par l'habitude et d'autres par l'enseignement du maître. »

Donc, pour accéder au bonheur, au plein épanouissement de l'humain, certaines dispositions sont nécessaires. Il faut avoir la chance de posséder, dès la naissance, certains dons naturels, aussi bien physiques que moraux (aussi bien un corps sain et beau, une certaine aisance, de l'intelligence et une disposition naturelle à la vertu), mais cela n'est pas suffisant. Ce n'est que par l'éducation que le bonheur en puissance devient effectivement accessible. L'éducation est la pierre de touche de l'éthique aristotélicienne. Les vertus, la sagesse, le bonheur s'acquièrent par l'éducation. L'art de vivre s'apprend.

La morale d'Aristote est fondée sur des concepts tels que le bonheur, le juste milieu, le loisir, la sagesse. Nous les retrouvons également dans sa théorie de l'éducation.

Il est évident que pour Aristote toute éducation doit viser le juste milieu¹⁵. C'est avec une référence à ce principe que se termine brusquement le huitième et dernier livre de la *Politique* (suivant l'ordre traditionnel du texte) : « Il est clair que nous devons nous appuyer sur ces trois normes pour mener à bien l'éducation : à la fois le juste milieu, le possible et le convenable¹⁷. » Le concept du juste milieu ne concerne pas uniquement la finalité de l'éducation, c'est aussi un moyen, un impératif pédagogique. Nous y reviendrons.

La fin de la vie active de l'homme, c'est le loisir¹⁸ ; en outre, « le bonheur semble consister dans le loisir²⁰ » Et un des buts essentiels de l'éducation qu'il faut toujours avoir en vue, c'est justement le loisir²¹, la *scholè* (qui est la racine étymologique du terme « école »).

Dans la philosophie de l'éducation aristotélicienne, l'éducation en vue du loisir occupe une place centrale. C'est une partie essentielle de la formation au « métier d'homme ». A juste titre, J. Tricot insiste sur le fait que le loisir n'est pas à confondre avec la flânerie²⁰, avec une sorte de *dolce farniente*. C'est la faculté de pouvoir et de savoir disposer librement de son temps. La liberté est une fin ultime de l'éducation, car il n'y a pas de bonheur sans liberté.

Cette liberté se réalise dans la contemplation ou dans la vie philosophique, c'est-à-dire dans l'activité de l'esprit débarrassé de toute contrainte d'ordre matériel. C'est pourquoi l'éducation ne doit surtout pas avoir un caractère de formation professionnelle. Car « exercer un métier mécanique est une sorte d'esclavage limité²³ » Aussi, « les travaux de ceux qui sont dans un pareil état de sujétion (esclaves, manœuvres, artisans, c'est-à-dire ceux qui vivent du travail de leurs mains) ne doivent pas trouver place dans l'éducation reçue par l'homme de bien, l'homme politique ou le bon citoyen (sinon, occasionnellement, en vue de leurs besoins strictement personnels)³. » Cela vaut également pour les commerçants. Aristote illustre ce point de vue dans l'exposé très détaillé qu'il consacre à l'enseignement musical dans le livre VIII de la *Politique*. Il y dit, par exemple, qu'« il ne faut introduire dans l'éducation ni flûtes ni quelque autre instrument à caractère professionnel²⁴. » Et il conclut de manière catégorique : « En fait d'instrumentation et d'exécution musicale, nous rejetons l'éducation professionnelle (et par professionnelle nous entendons celle qui est orientée vers les compétitions), car, dans cette éducation, l'élève ne cultive pas l'art musical en vue de son propre perfectionnement, mais pour le plaisir des auditeurs, plaisir de bas étage. C'est pourquoi nous estimons que l'exécution d'une pareille musique est indigne de l'homme libre et qu'elle convient plutôt à des mercenaires ; le résultat, dès lors, est que les exécutants deviennent de vulgaires artisans²⁵. »

Le loisir, la *scholè*, que doit viser l'éducation, c'est la liberté de s'occuper des choses essentielles. C'est par cette liberté que se réalise la sagesse : vie consacrée à la philosophie, à la contemplation, tel est le vrai bonheur. Par le loisir, signe de liberté, l'éducation doit conduire à l'ultime fin de l'homme, qui est d'avoir une vie intellectuelle qui élève l'esprit. C'est ce vrai « métier d'homme » que l'éducation doit enseigner. Et ce n'est que par l'éducation que l'homme apprend.

Mais l'homme est essentiellement un « animal politique », selon la célèbre définition d'Aristote. « L'homme qui est dans l'incapacité d'être membre d'une communauté, ou qui n'en éprouve nullement le besoin parce qu'il se suffit à lui-même, ne fait en rien partie d'une cité, et par conséquent est ou une brute, ou un dieu²⁶. » L'homme ne s'accomplit que dans la communauté de la *polis*. Ce n'est que là qu'il trouve son bonheur. (On ne doit jamais perdre de vue qu'en parlant de politique Aristote pense exclusivement à la *polis*, cité-État aux limites soigneusement déterminées.)

Si notre thèse est juste, selon laquelle toute la philosophie pratique d'Aristote s'appuie sur la théorie de l'éducation, nous devrions trouver dans sa conception de la finalité de l'éducation, outre la dimension éthique, une dimension essentiellement politique. C'est effectivement le cas.

De même que c'est l'éducation qui conduit l'individu à la vertu, source essentielle de bonheur, c'est également l'éducation qui crée les conditions nécessaires à la constitution et à la stabilité de la *polis* vertueuse, c'est-à-dire à celle qui assure le bonheur de ses citoyens. C'est par l'éducation que se forme la communauté. « La cité est une pluralité qui, par le moyen de l'éducation, doit être ramenée à une communauté et à une unité²⁷ »

Au début de sa *Politique*, Aristote affirme que « toute cité est un fait de nature²⁸ ». Mais, lorsqu'il décrit l'État idéal, il souligne : « Que la cité soit vertueuse (et assure donc un maximum de bonheur aux citoyens), ce n'est plus là affaire de fortune, mais bien de science et de volonté réfléchie²⁹. » Et c'est exactement avec cette phrase qu'il introduit son discours sur l'éducation, contenu dans les livres VII et VIII de la *Politique*.

Mais l'éducation ne crée pas seulement la société, la communauté qui constitue la cité ; elle lui assure également la stabilité : « Le plus puissant de tous les moyens que nous avons indiqués pour mesurer la durée de la constitution, et qui est de nos jours totalement négligé, c'est un système d'éducation adapté à la forme des gouvernements. Rien ne sert, en effet, de posséder les meilleures lois, même ratifiées par le corps entier des citoyens, si ces derniers ne sont pas soumis à des habitudes et à une éducation entrant dans l'esprit de la constitution³⁰. »

L'éducation joue donc un rôle conservateur. Aristote le reconnaît à juste titre. Aujourd'hui, ceux qui recherchent le progrès social ont tendance à reprocher à l'éducation sa résistance aux changements. Mais, pour Aristote, le changement n'est guère souhaitable en soi, car tout changement risque de mener à la « corruption ». Ce qu'il recherche, c'est un idéal réalisable et stable.

A chaque société, à chaque forme de gouvernement correspond un système d'éducation particulier. Il y a un système d'éducation qui correspond à la démocratie, un autre qui convient à l'oligarchie³¹. C'est la raison pour laquelle l'éducation est la tâche primordiale du législateur : « Que le législateur doive s'occuper avant tout de l'éducation de la jeunesse, nul ne saurait le contester. Et, effectivement, les États qui se désintéressent de ce devoir en éprouvent un grave dommage pour leurs constitutions puisqu'il faut que l'éducation reçue soit adaptée à chaque forme particulière de constitution, car chaque sorte de constitution a ses mœurs propres, qui assurent d'ordinaire la conservation de l'État, de même qu'elles président à son établissement à l'origine [...]. En outre, toutes les potentialités et tous les arts supposent, en vue de l'exercice de chacun d'eux, une éducation préalable et des habitudes préalables, de sorte qu'il en est encore évidemment de même pour la pratique de la vertu³². »

J'ajoute un dernier trait caractéristique à cette esquisse de la conception aristotélicienne de la finalité de l'éducation. Si l'éducation de l'individu doit viser le loisir, au niveau de l'État, l'éducation doit être une éducation pour la paix. Comme le loisir est la fin ultime de la vie active, la paix l'est de la guerre³⁴. « La vie prise dans son ensemble est divisée en deux parties, affaires et loisirs, guerre et paix [...]. La guerre doit être en vue de la paix, les affaires en vue du loisir, les choses nécessaires et utiles en vue des choses nobles. A chacun de ces points, par conséquent, l'homme d'État doit être attentif dans son œuvre de législateur [...]. Ce sont ces différents buts qu'il faut avoir en vue dans l'éducation des citoyens tant qu'ils sont encore enfants, et même aux autres âges de la vie où le besoin de l'éducation se fait encore sentir³³. »

Le système éducatif

Tenant compte du rôle essentiel que l'éducation est appelée à jouer pour le développement de l'individu et dans la société, Aristote consacre une place très large à l'élaboration d'un système éducatif dans sa description de la cité idéale. Malheureusement, il ne nous en reste qu'un fragment. Nombre de questions restent, de ce fait, ouvertes.

Pour Aristote, contrairement aux usages de son temps, l'éducation est une responsabilité de l'État. Ce qu'il développe est donc une vraie politique de l'éducation.

A l'instar de Platon, Aristote conçoit un vrai système d'éducation permanente. L'éducation ne se limite pas à la période de la jeunesse, c'est un processus global qui concerne tout l'être humain et qui dure toute sa vie. Ce processus est organisé en périodes de sept ans chacune (comme chez Platon). La première période est celle de l'éducation préscolaire. Elle relève de la responsabilité des parents et, plus particulièrement, du père : « Le père est l'auteur de l'existence de l'enfant (ce qui, de l'avis général, est le plus grand des dons), ainsi que de son entretien et de son éducation³⁶. » Celle-ci commence bien avant la naissance : « On prendra des mesures pour que les qualités physiques des enfants procréés répondent au vœu du législateur³⁷. » A cette fin, Aristote indique l'âge souhaitable pour la mère et le père, et même la meilleure période pour la conception, à savoir l'hiver. Pendant la grossesse, les femmes enceintes doivent veiller avec soin sur leur corps³⁶ en faisant des promenades et en se nourrissant substantiellement pendant que leur esprit passe le temps dans un calme complet. Le nouveau-né aura une « alimentation riche en lait, avec le moins de vin possible ». Dès la plus tendre enfance, il faut exercer le corps et habituer les enfants au froid. Jusqu'à l'âge de cinq ans, l'enfant se formera par des jeux. « Mais même les jeux ne devront être ni indignes

d'enfants libres, ni fatigants, ni relâchés³⁸. » Toute indécence de langage ou la vue de peintures déshonnêtes sont à bannir absolument, car l'enfant est à préserver de toute impression indigne pour rendre étrangères à l'esprit des jeunes gens toutes les choses moralement condamnables. « Les cinq premières années écoulées, durant les deux années suivantes jusqu'à sept ans, les enfants doivent alors assister en spectateurs aux enseignements qu'il leur faudra assimiler eux-mêmes plus tard³⁹. »

A l'âge de sept ans, les enfants entrent à l'école. La scolarité dure jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Elle est divisée en trois cycles de trois ans chacun. L'état fragmentaire dans lequel l'œuvre d'Aristote nous est parvenue ne nous permet malheureusement pas de connaître en détail les caractéristiques et la structure de ces trois cycles d'études. Nous ne savons rien de précis non plus sur l'éducation des adultes. Mais les textes nous disent explicitement que l'éducation n'est pas achevée à l'âge de vingt et un ans : « Mais sans doute n'est-ce pas assez que pendant leur jeunesse des hommes reçoivent une éducation et des soins également éclairés ; puisqu'ils doivent, même parvenus à l'âge d'homme, mettre en pratique les choses qu'ils ont apprises et les tourner en habitudes, nous aurons besoin de lois pour cet âge aussi et, d'une manière générale, pour toute la durée de la vie⁴⁰. » Le système éducatif d'Aristote est donc réellement un système d'éducation permanente. Ajoutons encore que, selon Aristote, « le corps est dans sa maturité entre trente et trente-cinq ans, l'âme vers quarante-neuf ans⁴¹ ». Il paraît probable que ces seuils marquaient aussi des étapes dans le système global d'éducation tel qu'il a été conçu par Aristote.

Considérant le système d'éducation permanente d'Aristote, il faut garder présent à l'esprit que sa cité idéale est - comme l'est d'une manière générale la *polis* grecque - une cité éducative. Les citoyens y sont appelés à assumer au cours de leur vie différentes fonctions, ils sont appelés à obéir, à commander, à juger. Ils participent au service des dieux, lié à des rites d'initiation. Ils assistent à des représentations de tragédies, etc. Tout cela constitue un ensemble d'éléments qui contribuent à l'éducation permanente.

Nous l'avons déjà vu, pour Aristote, l'éducation est l'affaire de l'Etat. Les écoles devraient être publiques. Ici, Aristote est, comme Platon, bien en avance sur son temps, car dans la *polis* grecque l'éducation des enfants appartenait aux familles. A l'exception de l'éducation physique et de l'instruction militaire, tout enseignement était privé. L'instauration d'un enseignement public signifie toujours une certaine démocratisation de l'éducation. « L'éducation doit nécessairement être une et identique pour tous⁴². » Jusqu'à quel âge ? Jusqu'à vingt et un ans ? Les textes ne nous le disent pas. Mais nulle part Aristote ne parle de sélection, bien qu'il souligne à maintes reprises que les dons moraux et intellectuels sont inégalement répartis. Qu'Aristote ne semble prévoir ni de sélection ni de concours quelconque dans son enseignement est remarquable dans une Grèce qui prisait toute forme de compétition.

Toutefois, cet enseignement démocratique a des limites en ce qu'il est réservé aux enfants des citoyens. Bien qu'Aristote ne le dise pas explicitement, cela paraît évident si l'on considère l'ensemble de l'*Ethique* et de la *Politique*. N'y ont accès ni les enfants des agriculteurs, ni ceux des artisans, ni ceux des commerçants. En ce qui concerne les esclaves, ils ne sont pas, de toute façon, considérés comme des êtres humains complets. Mais il paraît probable qu'Aristote prévoyait une sorte de formation professionnelle pour les gens de métier, car il mentionne assez souvent l'importance d'un bon apprentissage pour bien exercer son métier. Et il prévoit même, dans certains cas, une éducation pour les esclaves : « Puisque nous constatons que l'éducation a pour effet de former le caractère des jeunes sujets, il est nécessaire, aussi, une fois qu'on s'est procuré des esclaves, de pourvoir à l'éducation de ceux que nous destinons à des occupations libérales⁴³. » Quant à l'éducation des filles, la question reste ouverte. D'après Aristote, la femme n'est certainement pas l'égal de l'homme. Par sa nature même, elle est appelée à obéir, elle n'est donc pas libre. Ses vertus corporelles et morales ne sont pas les mêmes que celles de l'homme. Mais « les particuliers et la

communauté doivent pareillement chercher à développer chacune de ces qualités (corporelles et morales) chez les garçons et les filles⁴⁴ ». Il semble donc bien qu'Aristote prévoit une éducation publique aussi pour les filles. Cette éducation aurait pour objet notamment « la beauté et la grandeur, la chasteté et le goût du travail sans avarice⁴⁵ ».

« Qu'ainsi donc la loi ait le devoir d'établir des règles pour l'éducation et la rendre commune, cela n'est pas douteux. Mais il ne faut pas passer sous silence quelle est la nature de l'éducation et de quelle façon elle doit être dispensée. A l'heure actuelle, en effet, on est en désaccord sur les matières à enseigner [...]. On ne se rend pas clairement compte s'il convient de viser au développement de l'intelligence plutôt qu'à celui de l'âme⁴⁶. » Aristote pose ainsi la question du contenu de l'éducation. Une fois de plus, sa réponse ne nous est parvenue qu'à travers des fragments. Et il semble que ce sont justement les parties les plus originales qui sont perdues.

En principe, les jeunes doivent être instruits dans les « arts utiles », mais « l'enseignement ne doit pas porter sur tous les arts utiles, étant donné la distinction établie entre les tâches convenables pour un homme libre et celles qui ont un caractère servile⁴⁷ ». Par « arts utiles », Aristote entend des disciplines telles que la grammaire, le calcul, le dessin, la gymnastique, mais certainement pas des travaux manuels ou quoi que ce soit qui pourrait mener à des besognes salariées, qualifiées de sordides. D'autre part, les jeunes doivent être instruits à occuper « noblement leur loisir ». « De ce fait, certaines matières doivent être apprises et entrer dans un programme d'éducation en vue de mener la vie de loisir ; ces connaissances et ces disciplines sont des fins en elles-mêmes, tandis que celles qui préparent à la vie active doivent être regardées comme de pure nécessité et comme des moyens en vue d'autres choses »⁴⁸.

Aristote prévoit au moins quatre matières à enseigner : grammaire, gymnastique, musique et dessin. C'est un schéma classique. Dans la *Politique*, il développe ses conceptions sur la gymnastique et surtout sur la musique. Il parle brièvement du dessin, mais la partie qui devait être consacrée à la grammaire manque complètement. Pourtant, elle devait être particulièrement intéressante, compte tenu du rôle que joue le langage dans la pensée d'Aristote. On peut supposer que la grammaire contenait, outre l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, également l'histoire de la littérature. (Rappelons qu'Aristote a fait un commentaire de l'*Iliade* pour le jeune Alexandre et que ses textes abondent en références littéraires.) La grammaire contenait-elle en outre les bases de la logique ? Et les mathématiques ? Et qu'en était-il de l'enseignement des sciences naturelles ? Et de la philosophie ? Autant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponses précises. Nous savons seulement que l'enseignement des sciences l'a certainement préoccupé, car il en parle à plusieurs reprises. Nous y reviendrons.

Dans ce qu'Aristote dit sur la gymnastique, il est fidèle à son principe du juste milieu. Il ne s'agit ni d'un entraînement trop sévère ni d'une éducation brutale. Il ne doit pas non plus s'agir d'une instruction paramilitaire. Pour Aristote, la gymnastique ne se limite pas à l'entraînement du corps ; l'éducation physique doit servir à la formation du caractère : courage et sens de l'honneur.

Sans doute inspiré par Platon, Aristote traite longuement de l'éducation musicale. Plus encore que la gymnastique, la musique est un moyen d'influencer le caractère moral. Pour cette raison, elle est indispensable. Évidemment, il faut veiller à ce qu'on se concentre sur la bonne musique, car certains modes musicaux, certains rythmes ou certaines mélodies gâtent le caractère. Comme Platon, Aristote fait, à ce sujet, une analyse des tonalités grecques et donne sa préférence au mode dorien, « qui est le plus grave et qui exprime le mieux un caractère viril⁴⁹ ». De plus, il occupe une position moyenne en ce qui concerne le choix des tonalités. L'éducation musicale est aussi importante parce que, grâce à elle, les élèves apprennent à juger ce qui est beau. Et elle a une valeur pédagogique générale parce qu'elle apprend à

écouter. Mais la musique est le moyen par excellence de l'éducation pour le loisir. « La vie de loisir noblement menée doit, de l'avis général, inclure non seulement le beau, mais encore le plaisir (car le bonheur est un composé de ces deux facteurs réunis) ; or, la musique, assurons-nous tous, compte parmi les choses les plus agréables⁵⁰. »

Un des éléments essentiels de tout système éducatif est l'enseignant. A ce sujet, les textes aristotéliens ne nous disent rien. Et ce qui est particulièrement étrange, c'est qu'Aristote, en énumérant les différentes fonctions publiques de l'État idéal, ne fait aucune référence à l'enseignant. De même, lorsqu'il décrit le plan général de la cité, il ne dit rien sur l'emplacement de l'école.

La pédagogie

La *Politique* se termine abruptement par une remarque d'ordre pédagogique : « Il est clair que nous devons nous appuyer sur ces trois normes pour mener à bien l'éducation : à la fois le juste milieu, le possible et le convenable. » Comme l'ensemble de la philosophie pratique d'Aristote, sa théorie de l'éducation est une pédagogie du bon sens. Tout d'abord, il faut éviter les extrêmes, les exagérations. En faisant de la gymnastique, il ne faut pas vouloir former à tout prix des champions. Et l'enseignement de la musique doit viser bien plus le plaisir d'écouter la musique que la virtuosité. Ensuite, il ne faut demander à l'élève que ce qu'il est capable de faire. Ainsi ne faut-il pas vouloir donner des leçons de politique à des jeunes gens alors qu'ils n'ont aucune expérience des choses de la vie⁵¹, et, d'une manière générale, faut-il tenir compte du niveau intellectuel des élèves, car « le raisonnement [...] n'est pas [...] également puissant chez tous les hommes⁵² ». Finalement, l'enseignement doit se limiter à ce qui convient à l'élève, en tenant compte de son âge, de son caractère, etc.

Conformément à la nature de l'homme, qui est composée du corps, de l'âme et de la raison, l'éducation doit procéder par étapes. « Le soin du corps précède celui de l'âme ; et, ensuite, doit intervenir le soin du désir ; néanmoins, le soin du désir doit se faire en vue de l'intellect, et celui du corps en vue de l'âme⁵³. » La raison et l'intellect ne se développent chez l'enfant qu'à partir d'un certain âge. L'éducation commencera donc par la gymnastique, se poursuivra par la musique et se terminera par la philosophie.

Aristote distingue deux catégories pédagogiques qui se complètent : l'éducation par la raison et l'éducation par les habitudes.

Par « éducation par habitudes », Aristote n'entend pas une sorte de dressage par répétitions automatiques. Ce qu'il comprend par ces termes, c'est ce que nous appellerions aujourd'hui « pédagogie active ». Aussi bien, dans l'*Éthique à Nicomaque*, insiste-t-il sur le fait que « les choses qu'il faut avoir apprises pour les faire, c'est en faisant que nous les apprenons : par exemple, c'est en construisant qu'on devient constructeur, et en jouant de la cithare qu'on devient cithariste⁵⁴ ». Cela vaut également pour l'éducation morale : « C'est en pratiquant les actions justes que nous devenons justes, les actions modérées que nous devenons modérés, et les actions courageuses que nous devenons courageux⁵⁵. » C'est par l'habitude, cette éducation active, que les dispositions naturelles se développent. Mais l'éducation par l'habitude ne se limite pas à l'apprentissage d'arts et de techniques et au développement d'attitudes morales, elle concerne également l'enseignement scientifique. « C'est par l'exercice de la science que devient savant en acte l'être qui possède la science⁵⁶. »

Pour Aristote, l'éducation n'est donc pas quelque chose que l'élève doit subir passivement. Au contraire, c'est l'action qui compte. Ici aussi, la théorie de l'éducation suit fidèlement les lignes de force de l'ensemble de la philosophie aristotélienne. Et cette action est pour l'élève une source de plaisir. Aristote est, évidemment, assez réaliste pour constater que ce n'est pas uniquement par le plaisir, mais également par la peine qu'on gouverne les jeunes gens⁵⁷. Qu'Aristote soit un éducateur assez autoritaire, cela ne fait aucun doute.

L'éducation par l'habitude est liée à trois notions qu'il importe de mentionner : imitation, expérience et mémoire. L'homme aime imiter. Tous les arts se fondent sur une imitation de la nature. Mais l'imitation est également une source essentielle d'enseignements et d'éducation. « Imiter est le propre de l'homme, et cela dès l'enfance : l'imitation le fait différer des animaux et c'est grâce à l'imitation qu'il réalise ses premières connaissances⁵⁸. » Mais, pour que l'imitation serve l'éducation morale, il faut avoir le bon exemple : « Sans bon exemple, il ne peut y avoir de bonne imitation, et cela est vrai dans tous les domaines⁵⁹. » Certaines vertus et certaines connaissances ne peuvent s'acquérir que par l'expérience. C'est le cas, par exemple, pour la prudence, mais également pour la physique : « Les jeunes gens peuvent devenir géomètres, ou mathématiciens, ou savants dans les disciplines de ce genre, alors que, communément, on n'admet pas qu'il puisse exister de jeune homme prudent. La cause en est que la prudence a rapport aussi aux faits particuliers, qui ne nous deviennent familiers que par l'expérience, ce dont un jeune est toujours dépourvu [...].

On pourrait même se demander pourquoi un enfant qui peut devenir mathématicien est incapable d'être philosophe ou même physicien. Ne serait-ce pas que, parmi ces sciences, les premières s'acquièrent par abstraction, tandis que les autres ont leurs principes dérivés de l'expérience et que, dans ce dernier cas, les jeunes gens n'ont aucune conviction et se contentent de paroles, tandis que les notions mathématiques, au contraire, ont une essence dégagée de toute obscurité⁶¹ ? » L'effet de l'habitude repose sur le phénomène de la mémoire à laquelle Aristote consacre un texte qui se trouve parmi les *Parva naturalia* (*De la mémoire et de la réminiscence*, I, 449 b 4 sq). Il souligne le caractère imaginaire de la mémoire et l'importance de la répétition des actes de remémoration.

L'éducation par la raison est complémentaire de l'éducation par l'habitude. Il s'agit là de l'enseignement proprement dit, notamment de l'enseignement des sciences. Son but est de faire comprendre les causes : « Enseigner, c'est dire les causes pour chaque chose⁶⁰. » L'éducation par la raison vise l'universel, qui dépasse l'expérience. « Les hommes d'expérience savent bien qu'une chose est, mais ils ignorent le pourquoi, tandis que les hommes d'art connaissent le pourquoi et la cause⁶². »

L'instrument essentiel de l'enseignement, c'est la langue : « Le discours est cause de l'enseignement qu'on reçoit⁶³. » Pour cette raison, l'ouïe joue un rôle important. « La faculté d'apprendre appartient à l'être qui, en plus de la mémoire, est pourvu du sens de l'ouïe⁶⁴. » On se souviendra du rôle qu'Aristote attribue à la musique dans l'éducation. Il tire d'ailleurs une conclusion curieuse de ce lien entre l'ouïe et l'enseignement en constatant que c'est pour cette raison que « les aveugles sont plus intelligents que les sourds-muets⁶⁵ ». On connaît la place que prend le problème du langage dans la pensée philosophique d'Aristote. Dans une large mesure, sa philosophie n'est autre chose qu'une analyse des fonctions du langage.

Deux méthodes caractérisent l'éducation par la raison : l'*épagôgè*, l'enseignement par induction, et l'enseignement par démonstration : « Nous n'apprenons, en effet, que par induction ou par démonstration [...] Or, la démonstration se fait à partir de principes universels et l'induction de cas particuliers⁶⁶ » L'*épagôgè*, c'est le chemin qui mène de l'expérience à la connaissance. L'expérience particulière, c'est l'exemple. La pédagogie « épagogique » d'Aristote est un enseignement qui procède de l'exemple à la compréhension des causes, c'est-à-dire à la science, qui est toujours connaissance de l'universel. Pour Aristote, « tout enseignement donné ou reçu par la voie du raisonnement vient d'une connaissance préexistante⁶⁷ ».

Mais cette connaissance préexistante est tout à fait différente de celle dont parlait Socrate. Elle n'est pas le résultat d'une vision antérieure des idées. C'est la perception du fait concret ou de la connaissance du terme qui signifie ce fait : « La préconnaissance requise est de deux sortes : tantôt, ce que signifie le terme employé qu'il faut comprendre ; tantôt enfin, ce sont ces deux choses à la fois⁶⁸. » L'enseignement consiste, de ce fait, dans l'apprentissage

de la signification des mots, c'est-à-dire du langage, et dans l'acheminement vers le savoir par la voie des exemples⁶⁹.

Les sciences théoriques (la mathématique, la physique et la théologie) s'enseignent surtout par la démonstration, c'est-à-dire non en partant d'exemples, mais en partant de principes universels. C'est là le niveau le plus élevé de l'éducation par la raison qui procède alors par syllogismes.

Ainsi, dans une large mesure, l'éducation par la raison se confond avec la démarche scientifique ou la philosophie théorique, comme l'éducation par l'habitude se confond avec l'action éthique ou la philosophie pratique. Mais la finalité reste la même : le bonheur, la convergence de la vertu et de la sagesse, la vie contemplative du philosophe, du sage.

Bien que l'œuvre d'Aristote nous soit parvenue de manière incomplète, et qu'il nous manque bien des textes importants, nous pouvons constater que sa théorie de l'éducation occupe une place privilégiée dans l'ensemble de sa réflexion philosophique. Si la finalité de l'homme est une de ses préoccupations essentielles, ce n'est que par l'éducation que l'homme s'accomplit entièrement. L'être humain possède par nature des dispositions particulières, mais ce n'est que par l'éducation qu'il apprend le métier d'homme, qu'il devient vraiment homme : « Tout art et toute éducation tendent à combler les déficiences de la nature⁷⁰. » C'est par l'éducation que se crée la culture.

La théorie de l'éducation aristotélicienne n'a rien perdu de son actualité. Ce qu'il dit sur la politique éducative et son rôle dans la société, sa conception d'un système d'éducation permanente et d'une éducation pour la paix et le loisir, ses réflexions d'ordre pédagogique rejoignent des préoccupations qui sont celles des responsables de l'éducation de nos jours.

Notes

1. Charles Hummel (Suisse). Études de philosophie aux Universités de Bâle (auprès de Karl Jaspers), Rome et Zurich. Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO, 1970-1987. Membre du Conseil exécutif de l'UNESCO. Membre (et président) du Conseil du Bureau international d'éducation (BIE). Représentant de la Suisse au Conseil de la Coopération culturelle (Strasbourg). Ambassadeur en Irlande (1987-1992). Auteur de Nicolas de Cuse, de l'éducation d'aujourd'hui face au monde de demain et de nombreux articles sur des questions philosophiques et pédagogiques. Les citations sont extraites des traductions des œuvres d'Aristote par Jean Tricot, Librairie J. Vrin, Paris.
2. Par exemple, *De l'âme*, III, 7, 431 à 16 ; *De la mémoire et de la réminiscence*, 449 b 31.
3. D. Ross, *Aristotle*, p. 7.
4. Diogène Laërce, *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, Paris, Flammarion, 1965, V, 1, 2.
5. J. Burckhardt, *Griechische Kulturgeschichte*, IV, 397.
6. P. Bamm, « Alexander oder die Verwandlung der Welt », *Gesammelte Werke*, 411.
7. Ce fait, généralement admis, est contesté par Düring, *Aristoteles*, p. 13.
8. D. Ross, *op. cit.* p. 7.
9. *Éthique à Nicomaque*, I, 10, 1099 b 11-12.
10. *Ibid.*, I, 11, 1100 b 9-10.
11. *Ibid.*, I, 13, 1103 a 4-5.
12. *Ibid.*, II, 1, 1103 a 14-16.
13. *Ibid.*, II, 1, 1103 b 23-25.
14. *Ibid.*, X, 10, 1180 a 14-16.
15. *Politique*, VII, 13, 1332 a 35.
16. Par exemple, dans la *Politique*, VIII, 7, 1342 b 14-15 : « puisque nous donnons toujours notre approbation à ce qui tient lieu de milieu entre les extrêmes, et que nous déclarons que c'est ce milieu que nous devons poursuivre [dans l'éducation] ». ».
17. *Politique*, VIII, 7, 1342 b 32.
18. *Ibid.*, VII, 14, 1333 a 30 sq ; VII, 15, 1333 b 15.
19. *Éthique à Nicomaque*, X, 7, 1177 b 4.
20. *Politique*, VII, 14, 1333 b 3.
21. J. Tricot, traduction de la *Politique*, p. 528, note 2 ; voir également I. Düring, *Aristoteles*, p. 481 sq.

22. *Politique*, I, 13, 1260 a 42.
23. *Ibid.*, III, 4, 1277 b 3-6.
24. *Ibid.*, VIII, 6, 1341 a 17.
25. *Ibid.*, VIII, 6, 1341 b 8-14.
26. *Ibid.*, I, 2, 1253 a 26-28.
27. *Ibid.*, II, 5, 1263 b 36-37.
28. *Ibid.*, I, 2, 1252 b 30.
29. *Ibid.*, VII, 13, 1332 a 31.
30. *Ibid.*, V, 9, 1310 a 12-17.
31. *Ibid.*, V, 9, 1310 a 18.
32. *Ibid.*, VIII, 1, 1337 a 10-20. Voir également *Éthique à Nicomaque*, X, 10, 1180 a 34-35.
33. *Ibid.*, VII, 15, 1334 a 15.
34. *Ibid.*, VII, 14, 1333 a 31 b 4.
35. *Éthique à Nicomaque*, VIII, 13, 1161 a 17-18. La même idée se trouve également dans *Économiques*, I, 4, 1344 a 7.
36. *Politique*, VII, 16, 1335 a 5.
37. *Ibid.*, VII, 16, 1335 b 12.
38. *Ibid.*, VII, 17, 1336 b 35.
39. *Ibid.*, VII, 17, 1336 b 35.
40. *Éthique à Nicomaque*, X, 10, 1180 a 1-4.
41. *Rhétorique*, II, 14, 1390 b 9.
42. *Politique*, VIII, 1, 1337 a 22.
43. *Économiques*, I, 5, 1344 a 27.
44. *Rhétorique*, II, 14, 1390 b 9.
45. *Ibid.*, I, 5, 1361 a 6.
46. *Politique*, VIII, 2, 1337 a 32-49.
47. *Ibid.*, VIII, 2, 1337 b 5.
48. *Ibid.*, VIII, 1338 a 10-13.
49. *Ibid.*, VIII, 7, 1342 b 13.
50. *Ibid.*, VIII, 5, 1339 b 18-21.
51. *Éthique à Nicomaque*, I, 1, 1095 a 2.
52. *Ibid.*, X, 10, 1179 b 23.
53. *Politique*, VII, 15, 1334 b 26-27.
54. *Éthique à Nicomaque*, II, 1, 1103 a 33, *Métaphysique*, O, 8, 1049 b 30-33.
55. *Ibid.*, II, 1, 1103 b 1-2.
56. *De l'âme*, II, 5, 417 b 5.
57. *Éthique à Nicomaque*, X, 1, 1172 a 20.
58. *Poétique*, 4, 1448 b 4-9 (cité d'après P. Somville, *Essai sur la poétique d'Aristote et sur quelques aspects de sa postérité*, Paris, Librairie J. Vrin, 1975, p. 44).
59. *Économiques*, I, 6, 1345 a 9.
60. *Éthique à Nicomaque*, VI, 9, 1142 a 12-20.
61. *Métaphysique*, A, 2, 982 a 30.
62. *Ibid.*, A, 1, 981 a 28-29.
63. *De sensu*, I, 437 a 12.
64. *Métaphysique*, A, 1, 980 b 25.
65. *De sensu*, I, 437 a 16.
66. *Seconds analytiques*, I, 18, 81 a 39-40.
67. *Ibid.*, I, 1, 71 a 1.
68. *Ibid.*, I, 1, 71 a 11-12.
69. Voir à ce sujet l'analyse de G. Buck dans son ouvrage *Lernen und Erfahrung*, p. 28 sq.
70. *Politique*, VIII, 17, 1337 a 2.

Sur Aristote

La littérature sur Aristote est immense, mais rares sont les ouvrages qui examinent la pensée pédagogique du philosophe. Notre bibliographie sélective ne contient que des publications traitant de manière plus ou moins extensive d'Aristote éducateur et dont je me suis servi.

- Aubenque, P. "Aristote et le Lycée". Dans *Histoire de la philosophie, Encyclopédie de la Pléiade*, vol. I, Paris, Gallimard, 1969.
- Barreau, F. *Geschichte der Pädagogik*. Heidelberg, Quelle und Meyer, 1968.
- Blättner, H. *Aristote et l'analyse du savoir*. Paris, Seghers, 1972.
- Braun, E. (Herausgeber und Uebersetzer). *Aristoteles und die Paideia*. Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1974.
- During, I. *Aristoteles. Darstellung und Interpretation seines Denkens*. Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1966.
- Gauthier, R.-A. *La morale d'Aristote*. Paris, Presses Universitaires de France, 1973.
- Hamelin, O. *Le système d'Aristote*. Paris, J. Vrin, 1976.
- Jaeger, W. *Aristoteles. Grundlegung einer Geschichte seiner Entwicklung*. Dublin/Zürich, Weidmann, 1967.
- Louis, P. *La découverte de la vie. Aristote*. Paris, Hermann, 1975.
- Pietri, C. « Les origines de la 'pédagogie' ». Grèce et Rome". Dans *Histoire mondiale de l'éducation*, vol. 1, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.
- Ross, W.D. *Aristote* (Traduction française). Paris, Gordon et Breach, 1971.
- Ruggiero, G. de. *La filosofia greca*. Bari, Laterza, 1946.
- Sandross, E. R. *Aristoteles*. Stuttgart, Kohlhammer, 1981.